

Sommaire

- Une loi d'orientation pour réellement valoriser l'enseignement professionnel P 1 & 2
- Concours réservé P 2
- Places aux concours 2013 : le compte n'y est pas ! P 3
- Appel à la manifestation région parisienne du 25 novembre 2012, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes P 4
- Suicide d'une enseignante du LP Malraux de Béthune P 4
- Une visite du ministre à Lille dans la continuité de son prédécesseur P 5
- Uni-e-s contre l'immigration jetable P 5
- Égalité professionnelle femmes/hommes P 5
- Congé parental P 5
- Journée de carence P 5
- Texte action du BN du 15 novembre 2012 P 6, 7, 8 & 9
- Lu au BO P 2, 3, 4, 5, 6 & 4

UNE LOI D'ORIENTATION POUR RÉELLEMENT VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ?

CP SNUEP-FSU

Paris, le 26 octobre 2012

Le ministre a fait part aux organisations syndicales de propositions qui pourraient être inscrites dans le projet de loi d'orientation et de programmation, dit de « refondation de l'École », lors des réunions de consultation organisées les lundi 15 et mardi 16 octobre. Concernant l'enseignement professionnel, il évoque des mesures « d'amélioration » de la réforme de la voie professionnelle dont l'objectif serait de permettre la réussite des élèves les plus en difficulté et ce, dès la rentrée 2013.

Si certaines propositions, dont on ne connaît pas les modalités, semblent aller dans le bon sens : réintroduction d'un parcours en 4 ans, réintroduction de passerelles pour les élèves les plus fragiles et ouverture plus large de l'enseignement supérieur pour les bacheliers professionnels, d'autres, en revanche, vont à l'encontre des propositions de diminution du nombre de semaines en entreprise ou encore d'arrêt de la validation des diplômes par CCF et le retour à un diplôme national que nous avons faites lors de la concertation.

Le SNUEP-FSU refuse ces mesures de « colmatage » pour la rentrée

2013. Il rappelle que la réforme du BP 3 ans a des conséquences graves sur la qualité de la formation dispensées aux lycéen-nes professionnel-les et sur la dégradation des conditions de travail des PLP. Le SNUEP-FSU demande une remise à plat de l'ensemble de cette « réforme ».

D'autres propositions sont pour le SNUEP-FSU totalement inacceptables, jusqu'à être vécues comme une véritable provocation : ainsi, il semble aussi prévu une décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les régions. Cela signifierait que ces dernières décideraient en dernier lieu des créations, ou non, de sections dans les lycées professionnels.

Le SNUEP-FSU s'oppose à ce transfert qui oublie que l'organisation de cette carte dépasse pour de nombreuses formations le cadre de la région. Le SNUEP-FSU s'oppose au transfert qui conduirait à des offres pilotées essentiellement par des besoins locaux et immédiats, et qui occulte le fait que c'est l'État qui a la charge de la gestion et de la rémunération des personnels enseignants, ce qui reste un élément prépondérant dans le financement des formations professionnelles initiales.

Ce transfert conduirait aussi à renvoyer aux régions la gestion de la « complémentarité » entre formation en apprentissage →→

→→ et formation sous statut scolaire dans une logique purement comptable dans le cadre de rationalisation de moyens qui se fait souvent aux dépens de la qualité de ces formations. De plus, ce transfert irait contre l'objectif de démocratisation du lycée et contre la volonté du ministère de réduire les inégalités scolaires qui, on le sait, sont fortement corrélées aux inégalités sociales. Il aurait des conséquences négatives en termes d'élévation du niveau de qualification des jeunes et à terme nous fait craindre une déclinaison régionale des orientations nationales assignées aux trois voies de formation du lycée.

Le SNUEP-FSU demande donc au ministre de l'Éducation de réaffirmer son rôle en termes de développement du service public de la formation professionnelle initiale par un

pilotage fort et par un plan de développement de ces formations qu'il doit pouvoir impulser. Tout transfert de compétences concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle dévalorisation de cet enseignement.

Le SNUEP-FSU demande au ministre de mettre enfin en œuvre à travers la refondation de l'École, une réelle politique ambitieuse pour l'enseignement professionnel public, pour ses élèves et pour ses personnels.

BO n°42 du 15 novembre 2012

- Traitement de données à caractère personnel - Création dans le cadre du webclasser - décision du 4-9-2012
- Formation continue - Liste des Greta labellisés GretaPlus au 25 septembre 2012 - décision du 24-10-2012

Bulletin officiel n°39 du 25 octobre 2012

- Enseignements secondaire et supérieur
Formation continue - Actions de formation continue destinées aux enseignants en fonction dans les écoles et établissements d'enseignement français à l'étranger - session 2013 - note de service n° 2012-159 du 10-10-2012

Bulletin officiel n°40 du 1^{er} novembre 2012

- Bourses et aides aux étudiants - Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013 - rectificatif du 8-10-2012
- Vacances de postes - Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna - rentrée scolaire australe février 2013 - avis du 24-10-2012

CONCOURS RÉSERVÉ

La loi du 12 mars 2012 fait état du dispositif de titularisation (il faut satisfaire un certain nombre d'exigence pour y être éligible), pour avoir l'accès à un examen professionnel (PLP) et concours réservé (CPE).

Pour les PLP : examens professionnels

- Une épreuve unique l'admission : entretien avec un jury en deux parties , en s'appuyant sur la production d'un rapport d'activité type RAEP (transmis par vos soins, en amont de l'épreuve unique).

Première partie :

« description responsabilités confiées dans son parcours professionnel, d'enseignement, en formation initiale ou continue ».

Seconde partie :

une ou plusieurs séquences d'enseignement réalisées par le candidat dans ses classes, tout étant dactylographié.

Pour les CPE : concours réservés

Projet de concours réservés de recrutement des CPE

- Une épreuve d'admissibilité : dossier RAEP (la sélection se fait à partir du dossier comme pour le concours interne).
- Une épreuve d'admission : entretien avec le jury. Épreuve en deux parties. Présentation du dossier et présentation d'une situation pédagogique (du dossier ou choisi par le jury)

Nous attendons la parution des décrets et arrêtés pour connaître la date, les modalités d'inscriptions et le nombre de postes au concours (a priori, et sous réserve de confirmation, il y en aurait 1188 pour les PLP et 60 pour les CPE).

PLACES AUX CONCOURS

2013 : LE COMPTE N'Y EST PAS !

CP SNUEP-FSU du 12/11/12

 Le SNUEP-FSU prend acte de la nette augmentation du nombre de postes ouverts au CAPLP 2013 par rapport à celui de 2012 (+ 81 %). Cependant, cela ne concerne en réalité que 1323 postes supplémentaires qui cachent des réalités diverses en fonction des concours proposés.

En effet, cette augmentation est principalement le fait de l'ouverture de 1188 postes à l'examen professionnel réservé et non le reflet d'une ouverture « importante » aux concours externes et internes.

Ces postes à destination des contractuel-les, ne peuvent et ne doivent pas être considérés comme de véritables créations pour l'enseignement professionnel public. De plus, ils ne permettront ni de résorber l'ensemble de la précarité en LP ni d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels.

Enfin, ces 1188 postes ouverts à l'examen professionnel réservé sont accompagnés d'une baisse significative de 109 postes à l'interne (- 40 %). Il est important de préciser que les candidat-es aux concours internes (recruté-es après 3 années de fonction dans le service public) ne pourront pas forcément se présenter à l'examen professionnel car il nécessite 5 ans d'expérience professionnelle. Cela représente un véritable problème particulièrement pour les disciplines de Biotechnologie, Construction réalisation d'ouvrage, Bois, Maths Sciences ou STMS les plus touchées par la baisse du nombre de places

aux concours internes.

En ce qui concerne les concours externes du CAPLP, le SNUEP-FSU constate une augmentation très mesurée des postes prévus aux concours (+ 244 soit + 18 %). Le SNUEP-FSU considère que cette augmentation ne suffira pas à remplacer tous les départs en retraite dans l'ensemble des disciplines et qu'elle est largement insuffisante pour permettre l'amélioration des conditions d'études des lycéens et de travail des personnels qui rappe-
lons-le se sont fortement dégradées ces dernières années.

De plus, compte tenu des difficultés de recrutement dans l'enseignement professionnel, cette augmentation ne sera pas suffisante pour rendre les concours CAPLP externe plus attractif et augmenter le vivier des candidat-es, d'autant que certaines disciplines voient leur nombre de candidat-es en baisse par rapport à l'année dernière (Électrotechnique, Communication administrative et bureautique, comptabilité). Tout cela s'opère dans un contexte où le ministère n'a toujours pas prévu de dispositif de pré-recrutement spécifique à l'enseignement professionnel. La situation est telle que, dans de nombreuses académies, des remplacements, courts comme longs, ne peuvent s'effectuer dans de bonnes conditions faute, en partie, de titulaires de zones de remplacement. Or seul le concours externe apporte de nouveaux PLP, les candidat-es à l'interne et au 3^e concours exerçant déjà la fonction d'enseignant-es pour la plupart.

Le SNUEP-FSU considère que, malgré un « changement » annoncé, le compte n'y est pas. Il demande

au ministère qu'il tienne ses engagements tant sur la résorption de la précarité que sur l'abandon de la politique du non remplacement d'un enseignement sur deux partant en retraite dans l'enseignement professionnel.

Bulletin officiel n°38 du 18 octobre 2012

- Actions éducatives - 24^e Semaine de la presse et des médias dans l'École - circulaire n° 2012-156 du 8-10-2012
- Conseils académiques et conseils départementaux de l'éducation nationale - Désignation des représentants des personnels - note de service n° 2012-146 du 18-9-2012
- Formation - Échanges et actions de formation à l'étranger - année 2013-2014 - note de service n° 2012-150 du 2-10-2012
- Mutations - Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2013-2014 - note de service n° 2012-149 du 25-9-2012

Bulletin officiel n°39 du 25 octobre 2012

- Enseignements secondaire et supérieur
Formation continue - Actions de formation continue destinées aux enseignants en fonction dans les écoles et établissements d'enseignement français à l'étranger - session 2013 - note de service n° 2012-159 du 10-10-2012

Bulletin officiel n°41 du 8 novembre 2012

- Diplôme des métiers d'art - Habilitation des établissements à dispenser la formation conduisant au DMA - note de service n° 2012-0020 du 5-10-2012

APPEL A LA MANIFESTATION RÉGION PARISIENNE DU 25 NOVEMBRE 2012, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

14H30 BASTILLE, PARIS

NOS REVENDICATIONS

Parce que les violences ne doivent pas être une fatalité pour les femmes, nous exigeons, comme en Espagne une LOI CADRE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES qui donne toute sa cohérence à la législation en vigueur et qui marque un pas décisif.

Elle comprendra notamment :

- des campagnes d'information, de sensibilisation pérennes auprès de tous les publics et la mise en place d'une véritable éducation non sexiste à tous les stades de l'éducation nationale ;
- une formation spécifique et obligatoire, assurée par les associations féministes, en matière de

prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes pour tous les professionnels concernés ;

- la possibilité que toutes les femmes en danger de violences soient protégées, de par la loi, et non seulement celles victimes de violences conjugales ou menacées de mariage forcé ; l'ordonnance de protection doit pouvoir bénéficier à toutes ;
- l'impossibilité de l'emploi de la médiation pénale dans toute affaire de violences conjugales ;
- en cas de condamnation définitive de l'agresseur, l'obtention systématique dans les plus brefs délais d'une carte de résidente pour les femmes sans papiers victimes de violences conjugales.
- une carte de résidente pour

toute femme demandant l'asile parce que menacée ou victime de violences lesbophobes et/ou de violences sexistes et/ou de violences sexuelles.

- pour la mise en œuvre d'une véritable politique abolitionniste, reconnaissant donc la prostitution comme une violence, incluant une vraie réinsertion des personnes prostituées, l'abolition du délit de racolage, et une politique de responsabilisation, pénalisation du client.
- une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes en danger.
- la mise en place d'un Observatoire national des violences qui étudie, impulse, évalue les politiques menées.

SUICIDE D'UNE ENSEIGNANTE DU LP MALRAUX DE BÉTHUNE

Communiqué de presse
de la FSU 59 et 62

La FSU adresse toutes ses condoléances à la famille de l'enseignante du Lycée Professionnel Malraux de Béthune qui est décédée dimanche 21 octobre et assure de son soutien l'ensemble de la communauté éducative de la Cité scolaire. Si nous n'avons pas à analyser les causes d'une tentative de suicide, nous ne pouvons pas cependant occulter le fait que, dans cette situation, la dégradation des conditions de travail et d'exercice de nos métiers a joué un rôle essentiel : effectifs

de classes surchargés, nombre de classes en charge pour chaque enseignant en augmentation, précarité de l'affectation quand des centaines de postes sont fermés tous les ans, incertitude sur l'avenir professionnel, pressions internes au sein des établissements (chantage à l'emploi du temps, au service, aux heures sup ...), réforme du bac pro modifiant considérablement le rapport à l'élève et à la discipline pour laquelle notre collègue avait été recrutée (comme c'est le cas pour bon nombre des réformes imposées ces dernières années) ...

À cela s'ajoute la difficulté pour un enseignant de pouvoir exprimer son malaise ou sa souffrance

professionnelle par manque de moyens (une seule visite médicale plus que formelle est requise à l'entrée dans le métier et plus rien ensuite pendant les 42 ans qui suivent) ou par peur de se retrouver étiqueté « mauvais prof ».

La FSU demande la réunion du Comité Hygiène et Sécurité Académique, avec à l'ordre du jour la souffrance au travail dans tous ses aspects, conséquence des politiques résultantes de la loi de 2005, des réformes (lycée, technologie, collège ...) et des politiques « managériales » et budgétaires. Elle appelle à une rencontre des autres organisations syndicales afin de s'emparer collectivement de cette question.

**UNE VISITE DU MINISTRE À LILLE
DANS LA CONTINUITÉ
DE SON PRÉDÉCESSEUR**

CP du 15 novembre 2012

FSU 59 et 62

La FSU regrette vivement que le Ministre de l'Éducation, Vincent Peillon, s'inscrive dans les pas de son prédécesseur quant à sa conception des rencontres avec la profession et du dialogue social d'une part, des finalités et des missions de l'Éducation Nationale d'autre part.

En effet, aucun changement quant à la façon d'envisager les débats avec la profession puisque les représentants du monde éducatif, professeurs et chefs d'établissements, élèves et étudiants, qui ont rencontré ce jour le ministre de l'Éducation et le ministre du redressement productif auront été choisis selon des critères sujets à caution puisque parfaitement arbitraires. Puisqu'en outre les représentants des person-

nels issus des élections professionnelles d'octobre 2011 n'ont pas été conviés à échanger sur des sujets qui sont pourtant leur quotidien. Étrange conception du dialogue social et de la démocratie ...

En outre, la FSU est particulièrement inquiète de voir resurgir au plus haut niveau de l'État des clichés en matière de formation et d'insertion professionnelle qui se sont pourtant révélés depuis de nombreuses années comme autant de fausses bonnes idées. Ce n'est ni en communiquant sur la voie technologique, ni en adaptant l'offre de formation à l'emploi local, ni en développant l'apprentissage en lieu et place d'une formation initiale riche et de qualité au sein du service public d'Éducation que le ministre œuvrera au redressement éducatif qu'il appelle de ses vœux. Pour la FSU, il faut relancer la démocratisation et la réussite de tous les élèves : pour cela, il faut mettre fin à la réforme Chatel du lycée et au

bac pro 3 ans et reconstruire l'ensemble de la voie professionnelle et de la voie technologique, dans le respect de leurs spécificités. Il faut des moyens, des heures de cours en groupes, en TP, des classes allégées..., et des contenus ambitieux qui permettent une poursuite d'études ou le cas échéant une insertion professionnelle et aussi une mobilité de plus en plus nécessaire. Si les liens avec le monde de l'entreprise peuvent apporter un éclairage, ils ne doivent en aucun cas piloter ni l'offre de formation ni les contenus des formations.

L'industrie nationale et les jeunes ont besoin de propositions sérieuses, non de stratégies de communication. La FSU et ses syndicats nationaux ont fait un travail précis d'analyse des besoins de formation : leurs propositions sont les plus à même de permettre la démocratisation et la réussite des jeunes, notamment dans le secteur industriel.

Uni-e-s contre l'immigration jetable

Le Collectif UCIJ a été créée en 2005, au moment de l'annonce des premières lois Sarkozy. Ce collectif, dont fait partie la FSU, se réunit tous les premiers lundi du mois. Pour tout contact, voir dans le site www.contreimmigrationjetable.org

Réglu n° 1

Premier bulletin d'information de l'UCIJ au 12 novembre 2012

ÉGALITE PROFESSIONNELLE femmes/hommes

Pour tout savoir sur le dialogue social sur l'égalité professionnelle, consultez le site de la FSU : dossiers/fonction publique-services publics/égalité professionnelle.

<http://www.fsu.fr/-Egalite-professionnelle-.html>

Congé parental

La FSU avait interpellé la ministre sur la rédaction du décret relatif au congé parental. La réponse nous a été donnée par la DGAFP au cours de la réunion de négociation sur l'égalité professionnelle. La loi prévoit qu'à l'expiration du congé parental, l'agent « est réaffecté dans son emploi ». Le décret ne reprend pas cette formule très claire, il faudra donc se référer à la Loi (Article 57 de la loi du 12 mars 2012).

Journée de carence

Un courrier commun des organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, CGC, CFTC, UNSA, SOLIDAIRES, FSU, FO) a été adressé au Premier ministre afin de demander l'abandon de la journée de carence.

Austérité
ou rigueur :
continuité ou
rupture politique ?

La situation économique et sociale continue à se détériorer dans beaucoup de pays de l'Europe.

Les plans d'austérité imposés ont partout des conséquences désastreuses sur les populations (augmentation du chômage et de la pauvreté, baisses des salaires et des pensions, casse des services publics, casse de la protection sociale, remise en cause du droit du travail ...). Tous ces plans d'austérité, légitimés par le remboursement de la fameuse dette, dont les populations ne sont aucunement responsables, saignent littéralement l'Europe. Des mobilisations fortes ont eu lieu en Europe et notamment dans les pays les plus touchés par les politiques d'austérité (Grèce, Espagne, Portugal, Italie ...). Après la journée du 30 septembre et celle du 14 novembre, il faudra poursuivre l'action afin de dénoncer ces politiques qui sont à l'œuvre partout en Europe et créer un véritable rapport de force pour mettre en place des politiques alternatives solidaires et européennes.

En France, la crise se poursuit et le taux de chômage ne cesse de progresser. En ce qui concerne les jeunes, la mise en place des emplois d'avenir et des futurs contrats de génération ne permettra pas d'infléchir cette tendance. La politique de rigueur qui se confirme avec les dernières annonces du gouvernement aura des conséquences négatives sur l'emploi. Ainsi, selon les prévisions de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), le taux de chômage en France métropolitaine pourrait atteindre 11% de la population active fin 2013, un plus haut historique. La pauvreté en France ne cesse

aussi d'augmenter avec aujourd'hui 4,5 millions de personnes pauvres. Elle touche en premier lieu les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dont plus d'un sur dix sont pauvres, contre 3,7 % des plus de 60 ans (les seniors) et ce sont les femmes le plus touchées. Ne pas arriver à décrocher un diplôme est un lourd handicap en France. Le taux de pauvreté des personnes sans diplôme est de 10,1 %, contre 3,1 % pour les bac+2.

Dans ce contexte, la ratification du TSCG (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) par le parlement est une aberration économique et sociale. L'objectif affiché de réduction à 3 % du PIB en 2013 du déficit public et à terme de 0 % avec l'instauration d'une « règle d'équilibre budgétaire » imposée par ce traité européen ne permettront plus aucune marge budgétaire et conduisent dès maintenant à de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques.

Si certaines mesures fiscales du PLF vont dans le bon sens (mise à contribution des plus hauts revenus et des grandes entreprises, relèvement de l'ISF, plafonnement de certaines niches fiscales...), on est encore loin de la réforme fiscale d'ampleur indispensable. Ce budget entérine l'absence de créations d'emploi dans la Fonction publique et le gel des rémunérations des agents.

Le SNUEP-FSU demande toujours une réforme budgétaire d'ampleur afin de répondre aux besoins croissants de la population dans ce contexte difficile. Les dernières annonces faites par le gouvernement à travers le pacte de compétitivité font craindre le pire (augmentation de la TVA et donc diminution du pouvoir d'achat, crédit d'impôts sans contrepartie, ponction de 0,3 pour les retraités payant des impôts, austérité qui va peser dans la fonction publique, attaque des salaires ...). Ce sont les femmes qui endurent le plus les effets désastreux de ces politiques

de « rigueur » car, majoritaires dans les emplois de la Fonction publique, elles sont les premières à subir le non remplacement des départs en retraites et les premières à subir les baisses de temps de travail et de pouvoir d'achat. Le SNUEP-FSU salue les avancées faites avec prochainement une loi allant vers l'égalité complète dans l'accès à toute forme d'union (mariage, PACS, vie maritale). Toutefois celle-ci ne va pas assez loin car elle ne reconnaît pas encore le droit à l'adoption ou à la procréation assistée pour les couples de lesbiennes. L'égalité juridique n'est pas suffisante pour empêcher les discriminations et les formes de violence ; il est nécessaire de prendre des mesures et cela passe forcément par l'éducation pour combattre les préjugés. Le SNUEP-FSU s'indigne des propos homophobes ouverts ou parfois « voilés » de bon nombre de personnalités politiques et des autorités religieuses depuis la proposition de loi.

Le SNUEP-FSU condamne les méthodes du ministre de l'intérieur qui, en expulsant Aurore Martin, a extradé une ressortissante française. Son appartenance à un parti séparatiste basque totalement légal en France, ne doit pas permettre une extradition vers l'Espagne où ce parti est interdit.

Depuis l'été 2011 les violences policières à l'encontre des manifestant-es qui s'opposent à l'aéroport de Notre Dame des Landes, sont systématisées. Au prétexte de sécurité les déploiements de forces sont démesurés : centaines de gendarmes et CRS, présence d'un hélicoptère ... Nous demandons que ces violences cessent.

Par ailleurs, le nouveau gouvernement continue d'expulser les immigrés sans papier, d'envoyer des enfants en centre de rétention ou d'envoyer les CRS contre les manifestant-es qui défendent leurs emplois. Le SNUEP-FSU demande un changement réel de la politique française.

Le procès de Créteil sur les viols, qui semble avoir suscité une certaine émotion auprès de la population et du monde politique, révèle une fois de plus la nécessité que les cours d'assises soient formées aux violences spécifiques faites aux femmes et qu'une loi-cadre sur ce thème soit rapidement votée car, rappelons-le, 75 000 viols sont commis par an en France soit 1 viol toutes les sept minutes.

Le SNUEP-FSU appelle à participer aux manifestations contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2012 partout où celles-ci sont organisées.

Le SNUEP-FSU refuse une médecine à deux vitesses et exige un débat public qui doit porter également sur le fonctionnement global du système de soins, les modalités d'installation, d'exercice et de rémunération des médecins. D'autre part il s'oppose aussi aux fermetures des maternités, des centres d'IVG, ou de certaines unités dans les hôpitaux.

Loi d'orientation et de de programmation : vers une autre École ?

Après la phase de concertation, V. Peillon est entré dans une phase de consultation et de négociation avec les organisations syndicales. Le SNUEP-FSU a été reçu à plusieurs reprises afin de discuter des modifications apportées dans le code de l'Éducation par la future loi d'orientation. Certaines évolutions proposées vont dans le bon sens comme la création des ESPE, l'introduction de la poursuite d'étude des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur notamment en BTS avec une priorité pour ceux qui auraient obtenu une mention au BAC ou encore l'abrogation de l'article introduit par la loi « Cherpion » qui permettait à une jeune de 14 ans d'aller en apprentissage. Mais le ministre ne va pas au bout de cette logique et on peut se demander pourquoi, il maintient le DIMA pour les jeunes de 15 ans. Plus surprenant, il introduit un article permettant sous condition et par convention l'utilisation

des plateaux techniques des LP par des organismes de formations ou des entreprises extérieures. D'autres évolutions, comme le pilotage des cartes de formations professionnelles par les régions ne sont pas de nature à nous rassurer même si le ministre sous la pression du SNUEP-FSU et de la FSU a abandonné l'idée que les régions devaient décider seules des ouvertures de sections en LP. La question de l'orientation scolaire reste aussi problématique notamment avec l'introduction de la double tutelle État/région des COPsy.

Même si le SNUEP-FSU a obtenu certaines avancées, il restera vigilant et continuera à faire pression avec la FSU et dans le cadre de l'intersyndicale EPP sur l'ensemble des points pour lesquels il n'a pas obtenu entièrement satisfaction. En tout état de cause, cette loi d'orientation n'a pas l'air d'être dans les faits la grande loi de refondation de l'École promise. Le Rapport annexé à la loi qui devrait définir les enjeux et les grands axes de la loi n'est pas encore connu. Le SNUEP-FSU y portera son ambition dans l'enseignement professionnel public, pour ses élèves et ses personnels.

Décentralisation attention danger !

La réforme de l'État via une nouvelle phase de décentralisation devrait voir le jour au printemps prochain après le vote de la loi nouvelle d'orientation et de programmation sur l'École. En transférant aux régions de nouvelles compétences en matière d'orientation et de formation professionnelle, cette nouvelle étape impactera les formations professionnelles y compris celle sous statut scolaire dispensées dans nos LP, SEP, EREA et SEGPA.

Entre les déclarations de l'ARF, l'engagement État/Régions, le rapport sur la refondation de l'école et plus récemment le rapport Gallois sur la compétitivité de l'industrie française, on voit se dessiner ce que pourrait être

la nouvelle phase de décentralisation. Les thèses de l'ERT sont mises en avant : développement du numérique, individualisation des parcours, mise en concurrence des établissements, développement de l'apprentissage, recherche de l'adéquation formation/emploi pour répondre au plus vite aux besoins des entreprises locales (le besoin des apprenants étant très secondaire), adaptation des contenus aux territoires, éclatement des diplômés au profit des compétences. Ainsi, si les régions ont comme nouvelle prérogative le pilotage de l'orientation et de la carte des formations, on peut légitimement s'inquiéter pour l'enseignement professionnel public. Cette fausse solution ne répondra en rien aux problèmes du décrochage et des niveaux de qualification trop bas. Les inégalités risquent de se creuser si un contrôle strict de l'État n'est pas appliqué pour rééquilibrer les moyens financiers de chaque région par péréquation des moyens.

Le SNUEP avec la FSU demande toujours un véritable bilan des deux premières étapes de décentralisation qui mettrait sûrement en évidence le creusement des inégalités d'une région à l'autre, comme le souligne également le rapport sur la refondation de l'école. Le SNUEP-FSU reste opposé à tout nouveau transfert de compétences aux régions dans le domaine de l'Éducation, de l'orientation et de la formation professionnelle initiale.

Enfin, à ce stade, rien n'indique que les régions souhaitent récupérer les personnels d'éducation et les enseignants, qui restent un élément prépondérant dans le financement des formations professionnelles initiales.

On risque de nous vendre cette nouvelle étape de décentralisation en mettant en avant la revalorisation de l'enseignement professionnel public que l'État ne peut plus mener faute de moyens. →→

→→ D'après le rapport Gallois, la formation professionnelle des jeunes ne serait donc qu'un moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises. Il est vrai que les formations sous statut salarié (apprentissage et professionnalisation) ont un double avantage : fournir aux entreprises une main d'œuvre bon marché ainsi que les indemnités afférentes et réduire les dépenses publiques de l'État. Ce n'est pas la conception que nous avons de l'enseignement professionnel public. Le SNUEP-FSU doit marquer fortement son désaccord avec ce projet qui n'apportera rien aux jeunes, rien à la relance économique, rien aux services publics et qui risque de faire éclater les diplômes de la formation professionnelle en les « modularisant ».

Le débat promis à travers la mise en place de forum région a pour l'instant du mal à voir le jour. Le SNUEP-FSU avec sa fédération continuera à porter ses revendications notamment quant au devenir et à la qualité du service public de la formation professionnelle initiale. Il nous faut continuer à dénoncer les politiques menées actuellement par les régions : développement de l'apprentissage au niveau du Cap et Bac Pro, développement du DIMA et du mixage du publics et de parcours.

Mesures pour la rentrée 2013 : vers une amélioration ?

Alors que nous pouvions légitimement nous réjouir du fait que le gouvernement ait annoncé la réintroduction de parcours en 4 ans pour accéder au Bac Pro, il semblerait que cet accès ne concerne qu'une infime partie d'élèves en difficulté, sans que ne soit, à ce jour, explicitées les modalités précises de réintroduction de la 4^e année. Il ne pourrait finalement s'agir que d'un redoublement déguisé pour certains élèves ayant échoué en Terminale, et qui n'auraient pas, auparavant, validé leur diplôme intermédiaire de niveau V. On est bien loin des revendications du

SNUEP-FSU qui considère que seuls des parcours en 2 ans de préparation pour le diplôme de niveau V, relayés, en cas de réussite, par 2 ans de préparation au Bac Pro, sont de nature à permettre au plus grand nombre de nos élèves d'obtenir d'une part un diplôme de qualité, reconnu par les conventions collectives, mais aussi tous les atouts nécessaires à une vie de citoyen éclairé. Pire, certaines propositions entérinent le parcours en 3 ans, en le détériorant. Ainsi, nous nous dirigerions vers une classe de 2^{nde} de détermination, à l'issue de laquelle l'élève choisirait réellement sa filière de Bac Pro, menée alors sur 2 ans. Pour le SNUEP-FSU, il y a matière à s'interroger sur une nouvelle déprofessionnalisation et donc sur une nouvelle dévalorisation d'un diplôme dont l'une des vocations principales reste l'insertion dans le monde du travail.

De plus, le nombre de semaines consacrées aux PFMP serait encore élargi, passant de 22 à 24 sur le cycle en 3 ans, avec une répartition de type 4 + 10 + 10 dans l'ordre des 3 années du cycle. Seuls les élèves ressentis en difficultés, ou, à l'opposé, susceptibles de s'orienter vers un BTS verraient leur nombre de semaines de PFMP baisser de 3 semaines en Terminale, pour un accompagnement plus personnalisé lors de cette période. Néanmoins, face à cet accroissement des périodes hors des salles de classes, le SNUEP-FSU ne peut que s'interroger : **quels temps d'enseignement restera-t-il aux PLP ?**

Concernant les modalités d'évaluation, le gouvernement n'a pu, comme nous tous, que constater l'échec tant de la certification intermédiaire, que du Bac Pro lui-même. Pour la première, il préconiserait qu'elle devienne un « sous-ensemble » du Bac Pro, dans une version simplifiée, éventuellement passée en Terminale. Pour le Bac Pro, indépendamment des pressions menées par certains IEN dans certaines académies pour augmenter les notes attri-

buées lors des CCF, le gouvernement préconiserait, à terme, de revenir sur cette modalité d'évaluation, mais sans l'abolir, et en glissant vers des modalités plus proches du contrôle continu. Le SNUEP-FSU constate que le gouvernement n'a aucune volonté de réinstaurer l'anonymat des candidat-es, ni de lutter contre la mise en place de diplômes « maison ». **C'est pourquoi le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité de réintroduire des épreuves terminales ponctuelles et anonymes pour que le Bac Pro demeure un examen national reconnu.**

Naturellement, le SNUEP-FSU n'a eu de cesse de dénoncer ces mesures tout au long de la phase dite « de négociation » précédant les futures propositions de réforme. Ainsi, le ministre ne semble pas vouloir arrêter définitivement, par la promulgation de la loi sur la refondation de l'École, sa politique concernant les différents types de lycées.

C'est pourquoi, sur ces points, comme sur l'acte III de la décentralisation, le SNUEP-FSU restera extrêmement vigilant sur les propositions qui continueront d'apparaître dans les semaines et les mois à venir. Il en informera les collègues, et les appellera à la mobilisation si toutefois l'actuel gouvernement devait persister dans cette voie.

LPC et École du socle : vers une culture commune ou une culture du socle ?

Reconnaissant des incohérences et des difficultés d'utilisation du LPC, le ministère de l'EN souhaite le réécrire en le « simplifiant ». Cette réécriture ne peut cacher la non-remise en cause de l'École du socle (issue de la loi Fillon de 2005) par le gouvernement actuel. Le ministère va même plus loin en voulant dénaturer le DNB, qui ne serait plus considéré alors que comme un simple complément au LPC. Ainsi souhaiterait-il une réécriture du socle et des programmes en fonction des compétences attendues tout en introduisant une graduation de la « juste maîtrise » à

« l'excellence ». En ce sens, c'est encore et toujours une école de l'individualisme qui risque d'être mise en œuvre à travers la « refondation » et non la construction d'une école pour tous. La politique éducative n'a, semble-t-il, pas changé.

Le SNUEP-FSU continuera d'agir contre la mise en place de l'École du socle et d'une approche par compétences de l'enseignement qui induit une école à plusieurs vitesses. Pour cela, il continuera ses réflexions sur les contenus d'enseignement et travaillera avec tous les syndicats qui souhaitent s'engager, à ses côtés, dans cette voie.

Recrutement des professeurs : mesures en cours et à venir.

Un concours exceptionnel sera mis en place pour la session 2014, avec admissibilité en juin 2013 et admission en juin 2014, pour compenser le manque d'enseignant-es suite à la RGPP et au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux imposés par le gouvernement précédent. Ce concours sera ouvert aux étudiant-es en M1 (cela préfigure l'orientation prise par le MEN pour la loi), ce qui n'améliorera pas le recrutement des enseignant-es des disciplines professionnelles pour lesquelles il n'existe pas de filière universitaire. Cela représente 18 000 places en plus des 22 000 pour la session normale. Mais l'enseignement professionnel profitera peu de ces mesures. Déjà, pour la session 2013 « normale », les

postes mis au 3^e concours (Accord non titulaires) masquent la baisse du recrutement au concours interne, et l'évolution des places à l'externe ne correspond pas aux besoins.

Du point de vue des étudiants, si l'annonce d'un concours ouvert aux M1 sera bien accueillie, les conditions concrètes risquent d'être peu attractives : des maquettes de master peu adaptées et n'assurant pas la formation de qualité réclamée notamment par le SNUEP-FSU lors de la concertation sur la refondation de l'École, mais aussi un M2 avec un statut de contractuel à temps partiel.

Le ministre a mis en place des contrats « emplois d'avenir professeur ». Le SNUEP-FSU salue cette initiative à caractère social susceptible d'augmenter le vivier d'enseignant-es mais il ne considère pas ce dispositif comme un véritable dispositif de pré-recrutement. De plus, il déplore une fois encore que les candidat-es dans les spécialités professionnelles n'ayant pas de cursus universitaire soient oubliés par ce dispositif. Il sera également très vigilant sur les résultats qu'obtiendront ces « employés avenir professeurs » qui devront mener de front études universitaires préparation au concours et activité salariée !

École Supérieure du professorat et de l'éducation.

Le SNUEP-FSU accueille favorablement l'instauration d'une École Supérieure du Professorat et de l'Éducation pour la formation des enseignant-es. L'idée d'un budget fléché et d'une gouvernance partagée entre l'État et l'université avec un cadrage national semble faire son chemin. Mais pour l'enseignement professionnel, le SNUEP-FSU a d'autres exigences pour ces écoles. La nécessité d'une carte des formations, la création de différentes voies pour accéder au métier de PLP et de masters spécifiques, et notamment l'organisation de pré-recrutements sous la forme par exemple de cycles préparatoires. Ce sont les conditions pour que l'enseignement professionnel reste sous la responsabilité de l'Éducation nationale. C'est ce qu'a rappelé le SNUEP-FSU lors des réunions de concertation sur la « refondation de l'école », et lors des négociations avec le gouvernement.

En conclusion, dans cette période le SNUEP-FSU considère qu'il faut continuer et amplifier la mobilisation des collègues. Il est donc nécessaire de poursuivre le travail fédéral et intersyndical à tous les niveaux afin de pouvoir déboucher sur des modalités d'action le plus rapidement possible sur l'ensemble des questions du second degré. Le SNUEP-FSU interviendra dans les instances de la FSU pour qu'elle initie des actions unitaires d'ampleur dès le début 2013. ■

CONGRÈS

Le prochain SNUEP infos sera consacré aux contributions des adhérent-es qui doivent nous parvenir très rapidement. Contributions individuelles ou collectives aussi bien sur un point d'un des 4 thèmes que sur un débat que vous souhaitez voir porter au congrès.

Pour consulter les textes du congrès, et donc les thèmes, allez sur le site du SNUEP et cliquez sur le logo du congrès de la FSU. Vous pouvez aussi y voir les dates des congrès départementaux.

